

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 26 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Philippe FERCOT, Didier VOITURONT, Fabien GENET, Guillaume CAMUS, Claude AMAND, Bertrand MARCHAND, Jacqueline MOREL, Brigitte VASSEUR, Stéphanie BOUTER, Sylvie WILLIAM, Christine RUFFIER, Christel BENARD, Christelle CARVALHO

Etait absents représentés : Christophe HENRIQUET donne pouvoir à Philippe FERCOT  
Valérie LELEU donne pouvoir à Christel BENARD

Etaient absents : Anna HENNION, Michel KERVEGAN

Nombre de conseillers en exercice	:	18
Nombre de conseillers présents et représentés	:	16

\*\*\*\*\*

### **PRESENTATION DES NOUVEAUX ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMI) :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les élections du Conseil Municipal des Jeunes CM1 se sont déroulées le jeudi 17 janvier 2019. Les jeunes élus, accompagnés de leurs parents, ont été invités à se présenter aux membres du conseil, avant le début de la séance du conseil municipal. Monsieur Fabien GENET demande à chaque enfant d'énoncer leur nom, prénom et classe. Ont été élus :

- Coraline DUCOUT
- Manoa LHEUREUX-CHARMES
- Ethan GATTELIER
- Eloa GRAND

Monsieur le Maire félicite les nouveaux élus et leur souhaite la bienvenue. Il remercie également toutes les personnes ayant participé à l'organisation des élections.

A leur tour, les membres du conseil municipal se présentent un à un.

Monsieur Fabien GENET est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un agent chargé du service de la restauration scolaire, employé à 28/35<sup>ème</sup> prendra sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Un adjoint d'animation actuellement en poste à 32/35<sup>ème</sup> a émis le souhait d'intégrer le service de cantine scolaire afin de succéder à cet agent, et ainsi incorporer la filière technique.

Conformément à la réglementation, cet agent conservera son temps d'emploi initial.

Monsieur le Maire indique que la Commission Administrative Paritaire a été saisie pour avis et qu'elle se réunira le 25 avril 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire, à créer un poste d'adjoint technique à 32/35<sup>ème</sup>, IB 372/IM 343, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019.

### **BUDGET PRIMITIF (PRINCIPAL) – EXERCICE 2019**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2019 (budget principal). Il précise que ce budget a été soumis à l'avis de la commission des finances du 21 février 2019 et a reçu un avis favorable.

L'assemblée, à l'unanimité, approuvent le budget primitif de l'exercice 2019 présenté, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour 3 779 136 € pour la section de fonctionnement, et pour 6 175 455 € pour la section d'investissement, conformément à l'avis rendu par la commission des finances réunie en date du 21 février 2019.

## **TAXES LOCALES DIRECTES - TAUX 2019**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les conclusions émises par la commission de finances réunie le 21 février 2019, et ayant décidé de ne pas baisser ni augmenter les taux des quatre taxes locales directes qui s'établissent ainsi :

- Taxe d'Habitation : 12.65 %
- Foncier Bâti : 11.99 %
- Foncier Non Bâti : 30.77 %

L'assemblée, à l'unanimité, décide de reconduire les mêmes taux pour l'année 2019, conformément à l'avis rendu par la commission des finances réunie le 21 février 2019.

## **TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLUI A LA CCPE : GESTION DES PROCEDURES DE MODIFICATION/REVISION EN COURS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir été destinataire d'un courrier de Madame la Présidente de la CCPE en date du 18 février 2019 concernant le transfert de la compétence Plan Local de l'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Elle indique prendre l'engagement d'achever toutes les procédures d'élaboration ou d'évolution des Plans Locaux d'Urbanisme et cartes communales qui ont été engagées par les communes membres.

Toutefois, elle précise qu'afin de mener à bien cette tâche, il convient « d'obtenir l'accord des communes concernées impliquant obligatoirement une délibération claire et sans équivoque de leur conseil municipal ».

Elle indique également que les services communautaires devront être dotés de manière suffisante en personnel compétent et expérimenté dans ce domaine.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibérations N° 2014.12.112 du 16 décembre 2014 et N° 2016.03.10 du 2 mars 2016, les membres du conseil municipal ont décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme de notre commune.

Il indique également que par délibération N° 2018.12.81 du 11 décembre 2018 les membres du conseil municipal se sont prononcés contre la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées et la modification de la compétence « Aménagement de l'espace avec la compétence PLUI », mais que la majorité des communes de la CCPE a délibéré favorablement, Monsieur le Préfet ayant acté cette prise de compétence par arrêté préfectoral du 27 décembre 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer de façon claire et sans équivoque afin de demander à la CCPE de continuer la procédure de révision du PLU actuellement en cours et de la finaliser le plus rapidement possible en poursuivant les objectifs définis par la commune.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Absence répétée de conseillers municipaux** : Madame Sylvie WILLIAM demande s'il existe des sanctions pour les conseillers municipaux régulièrement absents et ne se faisant pas représenter. Monsieur le Maire indique que l'assistance aux séances du conseil municipal ne peut être considérée comme une fonction, mais correspond à un droit. Par conséquent, l'absence répétée d'un conseiller municipal aux séances ne peut faire l'objet d'une démission d'office.

**Rue du Grand Ferré – aménagement d'un parking** : Madame Sylvie WILLIAM demande l'état d'avancement du projet. Monsieur Philippe FERCOT indique que le devis relatif à l'étude du projet a été signé, mais il souligne la nécessité de contacter un architecte afin de déposer les déclarations règlementaires.

**Photothèque** : Madame Jacqueline MOREL informe l'assemblée qu'elle met à la disposition de chacun une clé USB afin de recueillir toutes les photos prises par les conseillers lors d'événements dans la commune, venant ainsi compléter la photothèque.

**Bulletins municipaux annuels** : Madame Jacqueline MOREL informe l'assemblée que les bulletins annuels ont été livrés par l'imprimeur et qu'ils sont prêts à être distribués.

**Rue de Picardie** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réunion publique qui se déroulera le samedi 2 mars, à partir de 9h à la salle Pierre Cauët. Il précise que les riverains ont reçu un courrier les informant de cette réunion.

**Sortie des écoles** : Madame Sylvie WILLIAM appelle l'attention des membres du conseil municipal sur le comportement dangereux de certains automobilistes stationnant volontairement dans le rondpoint devant l'école élémentaire. Monsieur Philippe FERCOT indique que ce sujet est en cours de réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures cinquante-cinq minutes.